
AVIS DE LA CIRCULATION


Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, chantier « Rue de la Montée »

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1^{er}:

À partir du **29 juin 2026 à 6h00 jusqu'au 30 juillet 2026 à 17h00 inclus** et selon les besoins du chantier, la circulation sera interdite au :

- carrefour formé par la Rue du Cimetière, la Rue de la Montée, la Rue des Prés et la Rue Fronzel.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a  et le signal E, 14 .

La fermeture de la route sera appliquée uniquement pendant les périodes nécessaires à l'exécution des travaux.

Des déviations seront mises en place :

- depuis la Rue Fronzel et la Rue des Prés en direction de la Rue de Cessange
- depuis la Rue de la Montée en direction de la Rue de Luxembourg
- depuis la Rue du Cimetière via la Rue de Bettembourg et la Rue du Lavoir (voir fig.1 en annexe).

Art. 2 :

Une signalisation appropriée sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS

Organisation de la circulation dans le cadre des travaux de la Rue de la Montée

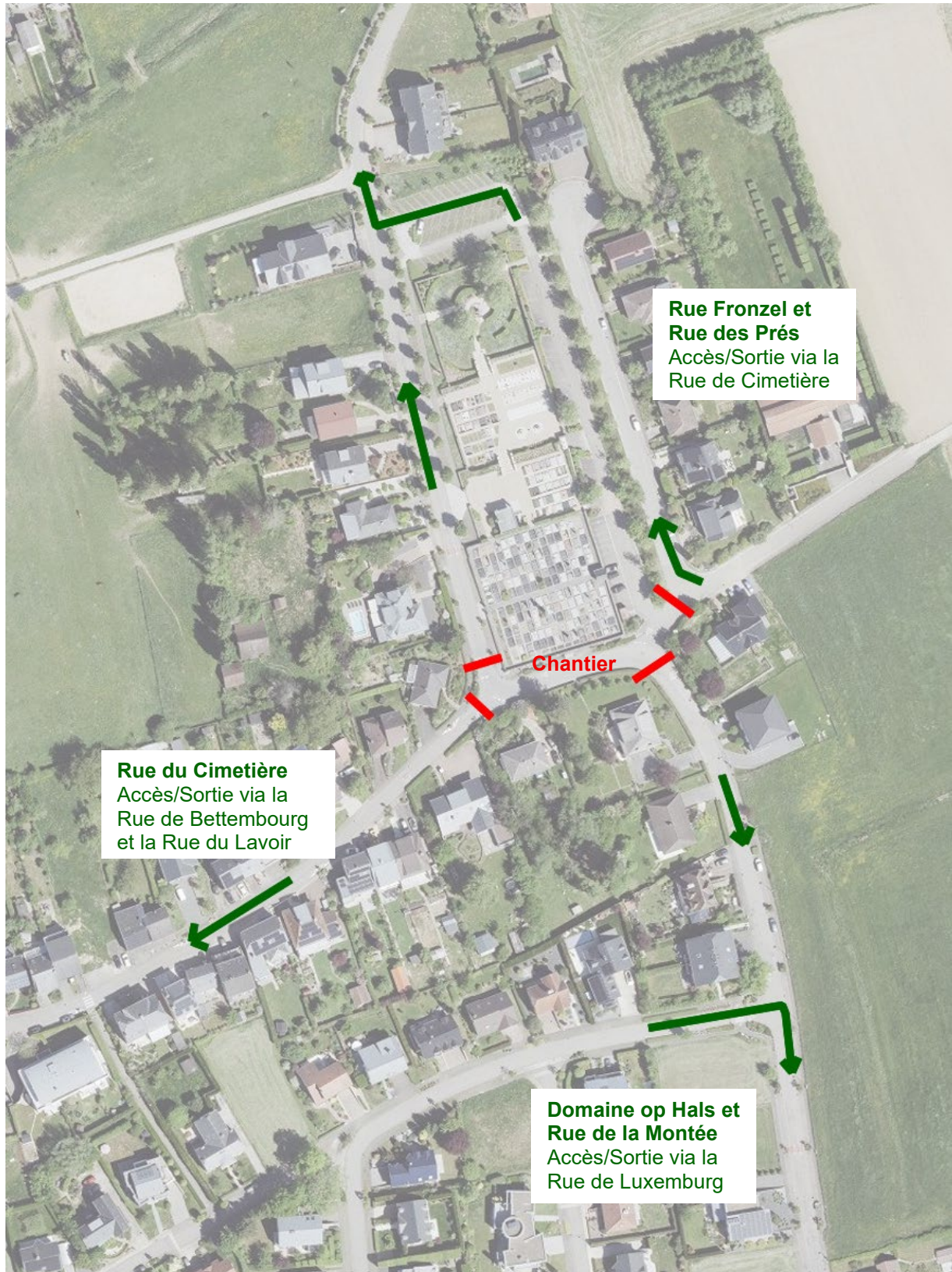


fig.1